



Branche
Jardineries &
Graineries

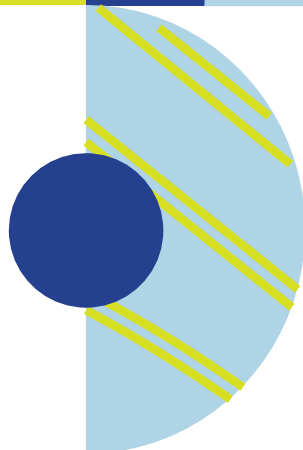


SOLUTIONS SANTÉ

Une protection sociale
dédiée à votre profession !



Conforme
Convention
collective



**AGRICA
PRÉVOYANCE**

Proches par nature, engagés à vos côtés

Branche Jardineries et Graineries



AGRICA PRÉVOYANCE propose à l'ensemble des salariés des entreprises relevant de la Convention Collective Nationale des Jardineries et Graineteries, une protection sociale complémentaire en santé.

Parfaitement conforme aux obligations conventionnelles définies par les partenaires sociaux de la Branche des Jardineries et Graineteries, ce régime de frais de santé, venant en complément du régime de base permet d'améliorer la couverture médicale et de réduire le reste à charge pour l'ensemble de vos personnels cadres et non cadres.

VOUS CHOISISSEZ LES GARANTIES POUR VOS SALARIÉS



En adhérant au régime conventionnel obligatoire, vous bénéficiez de garanties conformes au 100% santé et des avantages fiscaux et sociaux liés aux contrats collectifs solidaires et responsables. Vous pouvez opter pour une couverture renforcée et/ou couvrir la famille de vos salariés. L'affiliation de vos salariés s'effectue sans questionnaire ni examen médical préalable.

Choisissez le niveau de couverture de vos salariés



BON À SAVOIR

Si vous optez pour l'extension de garanties pour couvrir les proches de vos salariés, ils bénéficient du même niveau de couverture que vos salariés.

Les tarifs exprimés en % du PMSS*

Pour l'affiliation obligatoire de vos salariés, la cotisation entreprise est cofinancée par vous-même et votre salarié, avec une prise en charge minimum de 50% par l'employeur.

		SOCLE CONVENTIONNEL	GARANTIE OPTIONNELLE
		PMSS	PMSS
RÉGIME GÉNÉRAL			
Hors Alsace Moselle	Adulte	0,92%	0,30%
	Enfant**	0,54%	0,18%
Alsace Moselle	Adulte	0,46%	0,30%
	Enfant**	0,25%	0,18%
RÉGIME AGRICOLE			
Hors Alsace Moselle	Adulte	0,87%	0,28%
	Enfant**	0,50%	0,17%
Alsace Moselle	Adulte	0,44%	0,28%
	Enfant**	0,23%	0,17%


Les taux de cotisations en % du PMSS sont garantis jusqu'au 31/12/2025.

*PMSS correspond au Plafond Mensuel de Sécurité Sociale,
** Gratuité à partir du 3^{ème} enfant

À noter : le tarif de la garantie optionnelle s'ajoute à celle du socle.

L'OFFRE JARDINERIES ET GRAINETERIES D'AGRICA PRÉVOYANCE C'EST :

Une offre en santé
parfaitement conforme
aux niveaux des garanties
définies par les partenaires
sociaux de votre branche
et au meilleur tarif.

Des services personnalisés et
adaptés à vos besoins et à ceux
de vos salariés.

Des conseillers experts à votre
disposition au plus proche de chez
vous.

VOS SALARIÉS PEUVENT AMÉLIORER LEUR COUVERTURE



Votre salarié peut aussi choisir d'améliorer son niveau de garanties, en complément des garanties obligatoires que vous avez souscrites. L'option facultative prise par votre salarié dépendra du choix que vous avez fait.

Les possibilités pour le salarié

Si votre salarié choisit la garantie optionnelle et/ou l'extension aux ayants droit, la cotisation supplémentaire est entièrement à sa charge.

Choix 1 de l'entreprise	Choix possible du salarié	Choix 2 de l'entreprise	Choix du salarié
Souscription au socle conventionnel obligatoire	GARANTIE OPTIONNELLE ET/OU EXTENSION DES GARANTIES*	Souscription au socle obligatoire + la garantie optionnelle	EXTENSION DES GARANTIES*

* Le niveau de couverture des proches du salarié sera identique à celui du salarié.

LES SERVICES ASSOCIÉS À NOTRE OFFRE SANTÉ

Des services complémentaires avantageux



Un **réseau de soins optiques, dentaires et audiologies** pour supprimer ou réduire le reste à charge tout en bénéficiant d'équipements de qualité à moindre frais auprès de nos partenaires du réseau Carte Blanche.



Le **tiers payant** pour dispenser vos salariés de l'avance de frais aux professionnels de santé.



Un service d'assistance complet

Des prestations d'assistance conçues spécialement pour répondre aux besoins de vos salariés et de leurs familles.



En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation de longue durée : aide-ménagère, livraison de repas et de médicaments, garde d'enfants....



HospizEn : service d'accompagnement personnalisé réalisé par des experts avant, pendant et après l'hospitalisation :

- conseils médicaux et administratifs,
- planification de services à domicile.



La téléconsultation médicale : consultation réalisée à distance avec un médecin, 24h/24 et 7 j/7, par téléphone et/ou par le biais d'une application web.



Mon coach bien-être : prévention santé, bilan alimentaire, échange avec un diététicien, coach sportif....

AVANTAGES DU RÉGIME POUR L'ENTREPRISE

- Bénéficiez d'un régime conforme à vos obligations légales et conventionnelles
- Offrez à vos salariés une couverture optimale à un tarif négocié au plus juste
- Bénéficiez de l'accompagnement d'un expert de proximité avec des démarches simplifiées
- Fidélisez vos salariés

AVANTAGES DU RÉGIME POUR LE SALARIÉ

- Un site Internet avec un espace client pour suivre les remboursements et des services en ligne pour faciliter les démarches
- Possibilité d'améliorer sa couverture
- Des services complémentaires (*assistance, réseau de soins*)
- Possibilité de conserver ses garanties jusqu'à 12 mois en cas de chômage (*portabilité*)

AGRICA PRÉVOYANCE choisi par vos partenaires sociaux en santé



Expert du monde agricole

Groupe de protection sociale complémentaire dédié au monde agricole, AGRICA PRÉVOYANCE assure aux entreprises et aux salariés des solutions et des services en matière de **retraite complémentaire, prévoyance, santé et épargne.**



Spécialiste de la protection sociale des salariés depuis plus de 15 ans

Avec AGRICA PRÉVOYANCE, groupe paritaire à but non lucratif, vous avez un interlocuteur spécialiste de votre profession et vous êtes certain(e) de bénéficier **des meilleures garanties à un tarif calculé au plus juste !**

Notre vocation : garantir une protection sociale solidaire et performante qui répond aux aléas de la vie personnelle et professionnelle de chacun.



Labellisé par les partenaires sociaux de votre branche

En choisissant AGRICA PRÉVOYANCE, vous avez la certitude de bénéficier : **d'un régime de protection sociale conforme à vos obligations en tant qu'employeur**, de garanties qui correspondent aux besoins de vos salariés, de services complémentaires en santé, d'un accompagnement de qualité avec des démarches simplifiées.

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR ?



www.groupagric.com



Contactez un conseiller commercial AGRICA !

Consultez les coordonnées des agences AGRICA sur www.groupagric.com - rubrique « Contactez-nous »

 **AGRICA PRÉVOYANCE**
Proches par nature, engagés à vos côtés

AGRICA PRÉVOYANCE - www.groupagric.com - représente CCPMA PRÉVOYANCE (SIRET 401 679 840 00033), institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale - Membre du GIE AGRICA GESTION (RCS Paris n°493 373 682) - située au 21 rue de la Bienfaisance 75008 Paris et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège est établi au 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09